

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville dûment convoquée, signifiée et tenue le lundi 12 février 2018 à 18 h 45.

Sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Lisiane Monette et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Maxime Bélanger, madame Marie-Claude Déziel, monsieur Bernard Malo, madame Julie Moreau et monsieur Raymond St-Aubin.

Était absente, la mairesse, madame Gisèle Dicaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport des dépenses pour subvention 2017-2018 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Dossier # 00025155-1 – 77012 (15) – 2017-04-11-53.
4. Rapport des dépenses pour subvention 2017-2018 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Dossier # 00026374-1 - 77012 (15) – 2017-06-20-50.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse suppléante, Lisiane Monette, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

6242-02-2018

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

6243-02-2018

3. RAPPORT DES DÉPENSES POUR SUBVENTION 2017-2018 - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – DOSSIER # 00025155-1 – 77012 (15) – 2017-04-11-53.

ATTENDU la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accordée pour l'amélioration du réseau routier au montant de 20 000 \$ répartie sur 3 ans dont 8 000 \$ pour l'exercice financier 2017-2018, 8 000 \$ pour 2018-2019 et 4 000 \$ pour 2019-2020 telle que confirmée à la lettre du ministre, monsieur Laurent Lessard, datée du 21 septembre 2017 dans le dossier # 00025155-1 – 77012 (15) – 2017-04-11-53 ;

ATTENDU que les travaux visés par cette subvention ont été entièrement complétés au 31 décembre 2017 pour un montant global total de 23 298.53 \$ sur les rues de l'Étourneau, du Lac-Clair, du Lac-Marier, du Lac-Piché, du Lac Saint-Louis, du Repos, du Sentier-du-Loup, du Sentier-du-Soleil et des montées Gagnon et Manory ;

ATTENDU que les travaux devaient être terminés en partie et que la demande de versement doit être effectuée au plus tard le 16 février 2018, date limite pour soumettre la résolution attestant de la réalisation des travaux ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la déclaration des dépenses pour les travaux précités exécutés pour un montant total subventionné de 20 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

QUE ce conseil autorise le trésorier, monsieur Sébastien Racette, à transmettre le formulaire de demande de versement de la première tranche de subvention au montant précité dûment complété au ministère des Transports

avec les documents afférents, le cas échéant, de même que les demandes des tranches subséquentes, en temps et lieu.

6244-02-2018

4. RAPPORT DES DÉPENSES POUR SUBVENTION 2017-2018 - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – DOSSIER # 00026374-1 - 77012 (15) – 2017-06-20-50.

ATTENDU la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accordée pour l'amélioration du réseau routier au montant de 10 000 \$ telle que confirmée à la lettre du ministre, monsieur Laurent Lessard, datée du 21 septembre 2017 dans le dossier # 00026374-1 – 77012 (15) – 2017-06-20-50 ;

ATTENDU que les travaux visés par cette subvention ont été entièrement complétés au 31 décembre 2017 pour un montant global total de 23 953.56 \$ sur les rues du Lac-Clair, du Sommet-Vert, du chemin Masson et des montées Gagnon et Marier ;

ATTENDU que les travaux devaient être terminés et que la demande de versement doit être effectuée au plus tard le 16 février 2018, date limite pour soumettre la résolution attestant de la réalisation des travaux ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la déclaration des dépenses pour les travaux précités exécutés pour un montant total subventionné de 10 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

QUE ce conseil autorise le trésorier, monsieur Sébastien Racette, à transmettre le formulaire de demande de versement de la subvention au montant précité dûment complété au ministère des Transports avec les documents afférents, le cas échéant.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

6245-02-2018

Étant 18 h 47, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée.

(signé)

Madame Lisiane Monette
Mairesse suppléante

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière